

## Programme de la Formation

# PRO-PAILLE - CONSTRUIRE ET CONCEVOIR DES BATIMENTS en respectant les règles professionnelles de construction en paille

5 jours soit 35 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module :** PRO-PAILLE

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** lundi 26 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023

**Lieu :** MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

**Ouverture de la plateforme de formation :** 21 juin 2023

**Fermeture de la plateforme de formation :** 20 juillet 2023

**Date de l'évaluation finale :** 30 juin 2023

## CONTEXTE GÉNÉRAL

L'actualité environnementale et les orientations réglementaires contemporaines nous imposent une prise en compte des matériaux biosourcés et isolants. La botte de paille répondant à ces exigences, nécessite une adaptation des pratiques des professionnels.

Les Règles Professionnelles de construction en paille, rédigées par le Réseau Français de Construction en Paille, constituent le cadre officiel et normatif applicable en France. Elles définissent les règles de conception et de mise en oeuvre à appliquer pour l'utilisation de bottes de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduits.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

La formation PRO-PAILLE permet d'appréhender et maîtriser les règles professionnelles à partir d'exercices pratiques et de cours théoriques.

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E) :** vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

**LIBÉRAL(E) :** vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

**DEMANDEUR D'EMPLOI :** Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :  
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Artisans, Architectes, Bureaux d'Études, Entrepreneurs, Maîtres d'oeuvre, Maîtres d'Ouvrage

## PRÉREQUIS

Expérience dans la construction, la maîtrise d'oeuvre ou d'ouvrage de bâtiments  
Lecture préalable des règles professionnelles de construction en paille – CP 2012 recommandée.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

# Module PRO-PAILLE

5 jours soit 35 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : Lundi 26 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 21 juin 2023

Fermeture de la plateforme de formation : 20 juillet 2023

Date de l'évaluation finale : 30 juin 2023

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Appréhender le matériau botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites.
- Connaître les bases de la thermique et de la physique du bâtiment.
- Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
- Apprendre à utiliser et maîtriser les Règles Professionnelles de construction en paille.
- Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille.
- Réaliser la première couche d'accroche d'un enduit sur un support en paille.
- Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en oeuvre de la paille.

## FORMATEUR(S)

DE BOUTER André - Formateur, auteur, conférencier : construction paille, terre et chaux  
FLOISSAC Luc - Conseiller environnemental, enseignant chercheur, géographe

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

### Complémentarité théorie et pratique.

- La formation est articulée autour des Règles Professionnelles de construction en paille CP 2012.
- Les notions théoriques nécessaires sont dispensées au fur et à mesure de l'avancement des exercices pratiques.
- Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.
- Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur une maquette à taille réelle installée dans un espace abrité des intempéries.

### Supports pédagogiques

Règles professionnelles CP 2012 / ATTENTION il est recommandé d'avoir lu l'ouvrage en amont de la formation. Chaque participant peut venir avec son propre exemplaire.

Vous pouvez aussi le commander à "Règles professionnelles de la construction en paille" 37,00 € + frais de port à RÉSEAU FRANÇAIS DE LA CONSTRUCTION PAILLE / SCM Lejeune - 28 avenue Léon Blum 31500 Toulouse SIT - 09 74 74 82 30 - [contact@rfcp.fr](mailto:contact@rfcp.fr) ou sur Amazon [en cliquant ici](#).  
Une malette pédagogique complète vous sera remise en fin de formation.

## PROGRAMME

### 1er Jour :

Introduction  
Contextes et définitions (salle)  
Le matériau « botte de paille » (salle et atelier)  
Mise en oeuvre des bottes de paille. (atelier)

### 2ème Jour :

Concevoir une paroi ou un bâtiment isolé en paille (salle)  
Physique du bâtiment : rappel des principales notions (salle)  
Les différentes ossatures bois (salle)  
Réaliser un remplissage en paille d'une ossature bois (atelier)

### 3ème Jour :

Baies et ouvertures (salle)  
Equipements (salle et atelier)  
Préparation de la paroi en paille (atelier)

### 4ème Jour :

Enduits, bardages et autres revêtements (salle)  
Enduits sur support paille (salle et atelier)  
Test écrit d'évaluation des stagiaires (salle)

### 5ème Jour :

Analyser et traiter les désordres (salle)  
Estimer les coût de revient d'ouvrages (salle)  
Communiquer sur l'utilisation de la paille dans la construction (salle)